

SOINS D'AVORTEMENT TENANT COMPTE
DES TRAUMATISMES :

Formulaire de feedback après observation directe

	Activité	Oui	Non	Commentaires
<p>ÉTABLIR LA SÉCURITÉ ET LE LIEN À L'AIDE DE LA MÉTHODE LIVES Il s'agit de la première étape d'une prise en charge de qualité tenant compte des traumatismes. Une communication interpersonnelle et un rapport solides sont essentiels pour réaliser ces soins en utilisant la méthode LIVES et aider la patiente à se sentir en sécurité et à l'aise. Veuillez évaluer la personne jouant le rôle de prestataire à l'aide des questions suivantes.</p>				
1	<p>Le prestataire a-t-il pris le temps de faire preuve d'empathie et d'établir une relation avec la patiente ? (ex. : a-t-il fait quelque chose qui aide la patiente à se sentir à l'aise et en sécurité, comme : garantir l'intimité ? faire preuve de gentillesse ? fournir des soins et un traitement sans jugement ? fournir des informations individualisées et un counseling interactif).</p>			
2	<p>Le prestataire a-t-il demandé à la patiente si elle était venue avec quelqu'un et si elle souhaitait que cette personne se joigne à elle pendant la séance d'information ?</p>			
3	<p>Le prestataire a-t-il ÉCOUTÉ la patiente de manière satisfaisante ? (ex. : a-t-il fait des choses comme : établir un contact visuel avec la patiente ? lui donner toute son attention ? refléter ce qu'elle ressent ? être doux et patient ? parler sans jugement ?)</p>			
4	<p>Le prestataire s'est-il RENSEIGNÉ sur l'état et les besoins de la patiente ? (ex. : a-t-il posé des questions ouvertes ? demandé des précisions ? reflété les sentiments de la patiente ? aidé à identifier les besoins ou les préoccupations émotionnelles, physiques et sociales ? synthétisé ce que la patiente a dit ?)</p>			
5	<p>Le prestataire a-t-il CONFORTÉ la patiente et lui a-t-il montré qu'il la comprend et la croit ? (ex. : a-t-il utilisé des phrases comme : « ce n'est pas votre faute » ; « il ne faut pas vous en vouloir » ; « vous n'êtes pas seule » ; « tout le monde a le droit de se sentir en sécurité » ; « Je crains que cela n'affecte votre santé » ?)</p>			

	Activité	Oui	Non	Commentaires
6	Le prestataire a-t-il AMÉLIORÉ la sécurité de la patiente ? (ex. : a-t-il posé des questions telles que : votre expérience de la violence physique a-t-elle augmenté au cours des 6 derniers mois ? avez-vous déjà été battue lors d'une grossesse ? quelqu'un vous a-t-il déjà menacé avec une arme ? pensez-vous que quelqu'un pourrait vous tuer ?)			
7	Le prestataire a-t-il SOUTENU la patiente ? (ex. : le prestataire a-t-il demandé à la patiente ce qu'elle pouvait faire pour l'aider immédiatement ? le prestataire a-t-il aidé la patiente à se connecter aux informations, aux services et à l'aide sociale ?)			
FOURNIR UN SOUTIEN RENFORCÉ Cette section veille à ce que le soutien fourni à la patiente explique le processus d'aiguillage, comprenne le consentement et l'explication complète des droits de la patiente et soit conforme aux exigences légales locales pour la prestation de soins d'avortement ou d'autres services de SSR. Veuillez évaluer la personne jouant le rôle de prestataire à l'aide des questions suivantes.				
8	Le prestataire a-t-il utilisé le formulaire d'aiguillage et expliqué en détail le processus d'aiguillage ?			
9	Le prestataire a-t-il utilisé le formulaire de consentement pour le service d'avortement et expliqué en détail les droits de la personne ?			
ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PATIENTE Cette section permet de garantir la confidentialité, le respect de la vie privée et le recueil des antécédents médicaux de la patiente avant tout examen. Veuillez évaluer la personne jouant le rôle de prestataire à l'aide des questions suivantes.				
10	Le prestataire a-t-il assuré le respect de la vie privée et de la confidentialité de la patiente ? (ex. : a-t-il fermé les portes ou les fenêtres ? veillé à ce qu'il n'y ait pas de prestataires ou autre dans la pièce sans le consentement de la patiente ? dit à la patiente qu'il préservera la confidentialité de toutes les informations ?)			
11	Le prestataire a-t-il demandé à la patiente ses antécédents médicaux, y compris le moment de l'incident et la date de ses dernières règles ?			
12	Si la patiente se présente dans les 72 à 120 heures suivant l'incident, le prestataire a-t-il proposé une contraception d'urgence, un traitement contre les IST et une prophylaxie post-exposition (PPE) contre le VIH, ou des services d'aiguillage ?			

	Activité	Oui	Non	Commentaires
<p>LES 10 ÉTAPES DES SOINS TENANT COMPTE DES TRAUMATISMES Cette section garantit que les prestataires suivent les procédures appropriées de soins tenant compte des traumatismes lors de l'examen pelvien et/ou si un avortement est pratiqué. Veuillez évaluer la personne jouant le rôle de prestataire en fonction des critères suivants.</p>				
13	Le prestataire a-t-il établi un rapport avant l'examen ?			
14	Le prestataire a-t-il invité la patiente à suggérer des mesures pour la mettre plus à l'aise avec l'examen et la procédure ?			
15	Le prestataire a-t-il demandé à la patiente si elle souhaitait que quelqu'un l'accompagne pendant l'examen ?			
16	Le prestataire a-t-il permis à la patiente de choisir le sexe du prestataire si elle a une préférence ?			
17	<p>Le prestataire a-t-il expliqué le déroulement de l'examen bimanuel et de l'examen au spéculum avant de commencer ?</p> <p>a. Le prestataire s'est-il assuré que chacune de ces étapes est nécessaire pour les soins réalisés ?</p> <p>b. Le prestataire a-t-il informé la patiente que l'examen et/ou la procédure s'arrêtera si elle se sent mal à l'aise, et lui a-t-il donné la possibilité de refuser cette prise en charge ?</p> <p>c. Le prestataire a-t-il assuré à la patiente qu'elle pouvait contrôler le rythme de l'examen et/ou de la procédure ?</p>			
18	Le prestataire a-t-il informé la patiente de chaque étape de l'examen et/ou de la procédure juste avant le début ?			
19	Le prestataire a-t-il maintenu le corps de la patiente couvert, en n'exposant que les zones examinées ?			
20	Le prestataire a-t-il encouragé la patiente à utiliser la respiration abdominale pour détendre les muscles du plancher pelvien ?			

	Activité	Oui	Non	Commentaires
21	<p>Le prestataire a-t-il apposé des mains pour l'examen bimanuel ou le spéculum non ouvert contre les organes génitaux de la cliente pour qu'elle s'habitue à la sensation avant l'insertion et l'ouverture de la main ou du spéculum ? Vous pouvez également permettre à la patiente d'aider à guider le spéculum si elle le souhaite.</p> <p>a. Le prestataire a-t-il utilisé un lubrifiant et/ou le plus petit spéculum possible (si disponible) ? Ceci est particulièrement important si la patiente est ménopausée.</p>			
22	<p>Si la patiente ne voulait pas poursuivre l'examen ou la procédure, le prestataire s'est-il arrêté, lui a-t-il demandé ce dont elle avait besoin, et a-t-il continué une fois qu'elle était prête ?</p>			
<p>PROCÉDURE APRÈS EXAMEN</p> <p>Cette section garantit que les prestataires fournissent des soins et une attention adaptés à la suite de l'examen pelvien ou du service d'avortement. Veuillez évaluer la personne jouant le rôle de prestataire à l'aide des questions suivantes.</p>				
23	<p>Si une discussion sur les aiguillages pendant le counseling était incomplète ou n'avait pas eu lieu, le prestataire a-t-il fait un suivi avec la patiente au sujet des aiguillages ?</p>			
24	<p>Le prestataire a-t-il proposé un counseling sur la contraception, ou confirmé que la femme a reçu un tel counseling, et s'est-il préparé à lui fournir la méthode de son choix ?</p>			
25	<p>Le prestataire a-t-il discuté avec la patiente d'un plan ou d'une histoire qui pourrait être acceptable pour son agresseur concernant sa méthode de contraception ou son avortement ?</p> <p>a. Le prestataire a-t-il demandé si la patiente avait besoin d'une méthode contraceptive qu'elle peut cacher à son agresseur ?</p> <p>b. Le prestataire a-t-il expliqué ce que la patiente doit dire à un agresseur au sujet des soins médicaux après ou pendant un avortement médicamenteux si elle commence à saigner abondamment ? (ex. : a-t-il indiqué à la patiente qu'une personne extérieure ne peut pas faire la différence entre une fausse couche et un avortement ? informé la patiente qu'elle peut dire qu'elle a simplement des règles abondantes [trop abondantes s'il y a un problème]) ?</p> <p>c. Le prestataire a-t-il confirmé que la patiente peut revenir en toute sécurité pour un rendez-vous et, dans le cas contraire, a-t-il discuté avec elle de la manière dont elle pourrait l'arranger pour obtenir des soins ?</p>			